



LIGUE RÉGIONALE DE TIR
DE L'ÎLE-DE-FRANCE

SAISON 2023/2024

ORGANISATION DU TIR SPORTIF

10 MÈTRES

Mise à jour 17/10/2023

**ADDITIF RÉGIONAL AU
RÈGLEMENT DE GESTION
SPORTIVE F.F.TIR**

LRTIDF - 9 villa Thoréton 75015 Paris

Mail : secretariat@lrtidf.org

Téléphone : 01.45.57.34.20

Site : <https://ligue.idf-tir.org/>

Table des matières

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES	3
1. CONTACT AVEC LES ATHLÈTES	3
2. PARA-TIR.....	3
3. DÉROGATIONS.....	3
4. PLANS DE TIR.....	3
5. INSCRIPTIONS.....	3
6. ENGAGEMENTS.....	3
7. CODE VESTIMENTAIRE (voir G.S. F.F.Tir – pages 12 et 13).....	3
8. RÉSULTATS et PALMARÈS	3
II. RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2023/2024 (extraits).....	4
1. PARTICIPATION	4
III. CALENDRIER SECTION COMPÉTITION 2023/2024.....	6
IV. CATÉGORIES D'ÂGE : SAISON 2023/2024.....	7
V. CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR.....	8
1. RÈGLES GÉNÉRALES	8
2. CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL	8
3. CRITÉRIUM RÉGIONAL	9
VI. SECTION COMPÉTITION 10M 2023/2024	10
PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE MATCH et FIELD, CIBLE MOBILE, et PARA-TIR.....	10
1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX	10
2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	11
3. CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	12
4. TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION	13
VII. CHAMPIONNATS DES CLUBS	16
Arbalète Field 18m - Carabine et Pistolet 10m Adultes - Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir 16	
1. COMPOSITION DES ÉQUIPES	16
2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION	16
3. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX	16
4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	17
5. CHAMPIONNATS DE FRANCE	17
VIII. GESTION SPORTIVE 2023/2024	18
ÉCOLES DE TIR.....	18
1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX	18
2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	18
3. CHAMPIONNATS DE FRANCE	19
4. TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	20

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES

R.C.L.	M. Sébastien BLANCHOUIN	rel@lrtidf.org	Tél. 06 65 13 05 46
G.A.L.S ¹	Joany CAKIN	competitions@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 38 76
Ligue	Mme Sylvia GARNIER	secretariat@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 34 20

1. CONTACT AVEC LES ATHLÈTES

Les Présidents de Club doivent veiller à ce que leurs compétiteurs soient joignables en s'assurant que les coordonnées de chacun (adresse, téléphone mobile et e-mail) soient accessibles sur ITAC.

2. PARA-TIR

Les athlètes para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive.

3. DÉROGATIONS

Les demandes de dérogation doivent être établies sur le document téléchargeable sur le site de la Ligue.

Les Responsables Compétitions des Départements (R.C.D.) devront inclure dans leur palmarès - avant de les transmettre à la Ligue - les résultats H.M. de leurs athlètes, s'ils souhaitent tirer leur échelon régional en Île-de-France, afin qu'ils apparaissent dans la liste des athlètes qualifiés.

4. PLANS DE TIR

La Ligue diffuse tous les plans de tir sur son site.

5. INSCRIPTIONS

Les Clubs signalent à la Ligue par écrit les athlètes qui ne désirent pas participer aux championnats régionaux afin qu'ils soient retirés des plans de tir et qu'ils ne soient pas facturés.

6. ENGAGEMENTS

Les Clubs n'ayant pas encore réglé les engagements de leurs athlètes aux différents championnats de la saison 2021/2022 ne pourront pas participer aux championnats de la saison 2023/2024.

Le montant des factures doit être intégralement réglé avant le début du championnat concerné.

À partir du moment où le club réceptionne la confirmation des inscriptions de ses athlètes et qu'ils sont donc retenus pour participer aux divers championnats régionaux concernés, la Ligue Régionale de Tir de l'Île-de-France inclura les athlètes inscrits dans les facturations des clubs et aucune possibilité d'avoir ou de déduction ne sera permise en cas de désistement pour quelque raison que ce soit.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire sur le compte de la Ligue Régionale de Tir.

7. CODE VESTIMENTAIRE (voir G.S. F.F.Tir – page 13)

A tous les échelons de la GS : tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriées pour les athlètes.

Pour toutes les disciplines, les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont interdites.

Pour les disciplines ISSF/WSPS : le port du jean bleu (ou denim) est interdit. Pour le cas spécifique des épreuves Mixte par équipe Pistolet 10m, les athlètes concernés devront porter la même tenue (haut) lors de la phase qualificative et la phase finale.

Durant les compétitions, les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

Pour les disciplines hors ISSF/ WSPS : le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées.

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera une interdiction de participer au match du championnat départemental, régional ou national.

8. RÉSULTATS et PALMARÈS

Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS des résultats** et leur **palmarès** (l'export n'est pas un palmarès) de leurs championnats au secrétariat de la Ligue (secretariat@lrtidf.org) et au gestionnaire sportif (competitions@lrtidf.org).

¹ Gestionnaire Administratif et Logistique Sportive

II. **RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2022-2023 (extraits)**

1. **PARTICIPATION**

a) Conditions

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la GESTION SPORTIVE :

- Les athlètes en possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTIR **au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat et validée par le Président du Club**, certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

Pour rappel : Le certificat médical au dos de la licence est désormais inutile et il ne sera plus nécessaire de présenter un certificat médical lors des championnats. Sur ces championnats la présentation de la licence pourra toujours être exigée par l'organisateur. Le licencié doit vérifier la validité (1an) de son certificat médical sur son espace « EDEN ».

- Ayant satisfait au principe de qualification, propre à chaque épreuve (voir A.2.1 GS F.F.Tir) et défini pour chaque niveau
- Régulièrement inscrits à la compétition concernée, leur club ayant acquitté les droits afférents à celle-ci.

Les athlètes devront présenter leur licence en récupérant leur fiche planning.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits bêtabloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

b) Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un athlète ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, exceptionnellement et uniquement par écrit, demander une dérogation pour :

- Être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre ligue.
- Ou obtenir la prise en compte du championnat départemental à titre de championnat régional.
- Ou obtenir la qualification directe à l'échelon supérieur.

Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site de la Ligue et sur ITAC.

Les dérogations seront accordées :

- **à l'Échelon départemental**, par le Responsable Compétition de son Département (RCD) ou par le Président du Comité Départemental (si pas de RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée, - et qui enverra un double de son accord à la Ligue -
- **à l'Échelon régional**, par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

Attention : les demandes de dérogation sont obligatoires même pour les athlètes dont la ligue n'organise pas d'échelon qualificatif dans une discipline donnée.

Il est de la responsabilité de l'athlète de demander au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation puis de transmettre, aussitôt le championnat tiré, la preuve et le résultat de sa participation au RCD de son département ou au RCL de sa ligue.

c) Surclassements (voir GS Fédération & A.1.5)

- Les athlètes ayant opté pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de première compétition inscrite au calendrier de la Section Compétition, devront, **dans une épreuve donnée**, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive et ce pour toutes les compétitions officielles fédérales.

- Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.

- Dans toutes les épreuves de la discipline Écoles de Tir, le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine.

- Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG. Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves.

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement.

d) Cas particulier (voir GS Fédération & A.1.7)

Les étrangers licenciés à la F.F.Tir qui participent aux différents échelons verront leurs résultats apparaître sur le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté. Ils recevront le cas échéant une médaille correspondant à leur performance, mais ne pourront revendiquer un quelconque titre, ni une sélection en Équipe de France.

Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère, licencié à la F.F.Tir, peut faire partie d'une équipe.

A.2.1. Principes de qualifications aux Championnats de France

DISCIPLINES	PRINCIPES DE QUALIFICATION	ÉCHELONS QUALIFICATIFS
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX QUALIFICATIFS en 1 ou 2 fois) (point minimum à réaliser)	CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ou INTER DÉPARTEMENTAUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
BENCH REST - TSV	OPEN	
ARBALETE MATCH 30M	UN ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
ÉCOLES DE TIR PLATEAU PARA-TRAP	RÉGIONAUX <u>OBLIGATOIRES</u>	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
CARABINE 300M I.S.S.F – I.S.R.	UN ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
JEUNES PARA-TIR	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
PARA-TIR 10 MÈTRES 25-50 MÈTRES ARBALÈTE FIELD 18M ARBALÈTE FIELD IR900 ÉCOLES DE TIR CIBLE CIBLE MOBILE TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES ARMES ANCIENNES RIMFIRE	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS ATHLÈTES EN FONCTION DES <u>QUOTAS</u> DÉFINIS ET DES POINTS MINIMAUX DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

CALENDRIER PRÉVISIONNEL – SAISON 10 mètres

NOVEMBRE 2023

12	<i>Date limite championnats départementaux (Arbalète Field et Match / Cible Mobile)</i>	
18	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ISSY-les-MLX
25-26	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARBALÈTE FIELD 18m	CHENNEVIÈRES
26	<i>Date limite championnats départementaux 10m (Précisions, Standard, Vitesse)</i>	

DECEMBRE 2023

02-03	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARBALÈTE MATCH 10m	VILLEMOMBLE
02-03	CHAMPIONNAT RÉGIONAL CIBLE MOBILE 10m	ÉTAMPES
17	<i>Date Limite championnat des Clubs 10m – Tour départemental (Adultes et Écoles de Tir)</i>	

JANVIER 2024

06-07	CHAMPIONNAT RÉGIONAL 10m (Précision/Standard/Vitesse)	EAUBONNE
21	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES CLUBS 10m ÉCOLES DE TIR	CRÉTEIL
27-28	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES CLUBS 10m ADULTES (Carabine – Pistolet)	MONTEREAU

FÉVRIER 2024

04	<i>Date limite Critérium départemental Écoles de Tir</i>	
12 au 17	CHAMPIONNAT DE FRANCE 10m et 18m	TARBES
25	CRITÉRIUM RÉGIONAL ÉCOLES DE TIR	MONTEREAU

MARS 2024

03	<i>Date limite Championnats départementaux Écoles de Tir</i>	
16 et 17	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 10m	HAGUENAU
23-24	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR	à définir

AVRIL 2024

06	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ÉCOLES DE TIR (Cible Mobile)	ÉTAMPES
----	---	---------

MAI 2024

09 au 12	CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉCOLES DE TIR 10M	CHÂLONS-en-CH.
----------	---	----------------

I. CATÉGORIES D'ÂGE : SAISON 2023/2024

Poussins	PF ou PG	nés après le	31/12/13
Benjamins	BF ou BG	nés entre le	01/01/12 et le 31/12/13
Minimes	MF ou MG	nés entre le	01/01/10 et le 31/12/11
Cadets	CF ou CG	nés entre le	01/01/07 et le 31/12/09
Juniors	JF ou JG	nés entre le	01/01/04 et le 31/12/06
Dames 1 ou Seniors 1	D1 ou S1	nés entre le	01/01/79 et le 31/12/03
Dames 2 ou Seniors 2	D2 ou S2	nés entre le	01/01/64 et le 31/12/78
Dames 3 ou Seniors 3	D3 ou S3	nés avant le	01/01/64
Vétérans Arbalète Field	VA	nés avant le	01/01/74

II. CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR

1. RÈGLES GÉNÉRALES

a) Participation

Dans le cadre du Critérium « Écoles de Tir » les surclassements sont interdits.

Un athlète ne peut donc concourir que dans sa catégorie réelle, définie par sa date de naissance (voir page 7).

b) Disciplines

Carabine 10 mètres (154) et Pistolet 10 mètres (150) suivant le règlement F.F.Tir appliqué aux Écoles de Tir.

2. CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL

a) Date et lieu

Ils sont fixés par les Comités Départementaux en accord avec les clubs du Département.

Date limite : le 04 FÉVRIER 2024.

b) Qualification

Les principes de qualification au Critérium Départemental sont les suivants :

Pour chaque discipline et dans chaque catégorie sont qualifiés :

- Le 1^{er} de chaque club quels que soient ses points,
- Ensuite, et en fonction du nombre de postes disponibles définis à l'avance par le Comité Départemental, les autres athlètes ayant réalisé les meilleurs points lors du Critérium Échelon Club.
- Les ex-aequo seront qualifiés au Critérium Départemental hormis si leur nombre provoque un dépassement trop important, auquel cas, la sélection s'effectuerait suivant les règles de barrages pour ces disciplines.

Exemple : Si dans un département 5 clubs participent à ce Critérium, pour une discipline dans une catégorie donnée, le premier de chaque club sera qualifié. Le Comité Départemental ayant attribué 15 places, les 10 autres athlètes à qualifier seront déterminés par leur score réalisé lors du Critérium Échelon Club.

NB : Le nombre de places attribuées par le Comité Départemental devra être dans tous les cas supérieurs de 5 places au nombre d'Écoles de Tir du département.

Exemple : S'il existe 7 clubs dans le département, le nombre minimum de places devra être de 12 par discipline et par catégorie.

c) Buts

Donner le titre de Champion du Critérium Départemental en individuel.

Effectuer un tir de sélection pour accéder au Critérium Régional.

d) Résultats

Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS** de leur critérium départemental au secrétariat de la Ligue (secretariat@lrtidf.org) et (competitions@lrtidf.org) au plus tard le **05 FÉVRIER 2024**. Ils y joignent également le **palmarès** établi à partir d'ISIS.

3. CRITÉRIUM RÉGIONAL

a) Date et lieu

DIMANCHE 25 FÉVRIER 2024
STAND DE TIR de la S.T. MONTEREAU
17 avenue de la colline Saint Martin
(près de la piscine)
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

b) Qualifications

Les principes de qualification au Critérium Régional sont identiques à ceux du Critérium Départemental.

Pour chaque discipline et dans chaque catégorie sont qualifiés :

- le 1^{er} athlète de chaque département quel que soit son score,
- ensuite les **onze** autres athlètes ayant réalisé les meilleurs scores sur l'ensemble des 8 départements.
- les ex-aequo seront départagés en fonction des règles de barrages pour ces disciplines.

Les athlètes qualifiés seront inscrits automatiquement.

c) Inscriptions

Les Clubs devront régler la facture globale qui leur sera adressée par la Ligue pour confirmer la participation de leurs athlètes.

L'inscription s'élève à 5 euros par discipline.

Le montant total des engagements sera redistribué sous forme de lots aux athlètes.

d) Liste des qualifiés et Plan de Tir

Le plan de tir sera disponible sur le site.

La liste prévisionnelle des qualifiés sera publiée sur le site à partir du **12 FÉVRIER 2024**.

Date limite pour signaler les désistements : le 15 FÉVRIER 2024.

La liste définitive des qualifiés sera publiée sur le site à partir du **19 FÉVRIER 2024**.

e) Buts

Donner le titre de Champion du Critérium Régional en individuel.

f) Challenges par équipe

Un Challenge Pistolet et un Challenge Carabine seront également décernés lors du Critérium Régional. Les modalités sont les suivantes :

Le total de chaque équipe de club sera effectué par l'addition des résultats du meilleur Poussin Garçon ou Fille, du meilleur Benjamin Garçon ou Fille et du meilleur Minime Garçon ou Fille.

Pour participer au Challenge, un club devra donc avoir nécessairement pour une discipline donnée un athlète de chaque catégorie POUSSIN, BENJAMIN et MINIME, participant au Critérium Régional individuellement.

III. SECTION COMPÉTITION 10M 2023/2024

CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE et PARA-TIR

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la SECTION COMPÉTITION CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE 10M et PARA-TIR sont définies dans le règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2023-2024.

RAPPEL Les tireurs para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive (voir G.S. F.F.Tir & A.1.7.2).

1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

a) Dates et lieux

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au
12 NOVEMBRE 2023 (Arbalète Field, Arbalète Match & Cible Mobile)
26 NOVEMBRE 2023 (Carabine et Pistolet).

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

b) Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c) Accès aux championnats régionaux

Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS** de leurs championnats au secrétariat **et au gestionnaire administratif et logistique sportive** de la Ligue (secretariat@lrfidf.org) et (competitions@lrfidf.org) au plus tard le **13 novembre 2023** pour l'Arbalète Field, l'Arbalète Match, la Cible Mobile et le **27 novembre 2023** pour la Carabine et le Pistolet. Ils y joignent également le **palmarès** du championnat établi à partir d'ISIS.

Attention : ne seront pas qualifiés les athlètes ayant obtenu 0 ou n'ayant pas tiré l'épreuve complète lors du départemental (même s'ils rentrent dans les quotas).

d) Qualification

- ARBALÈTE FIELD 18M (025), CIBLE MOBILE (109 ET 110), PISTOLET 10M (100), PISTOLET VITESSE 10M (102), PISTOLET STANDARD 10M (103), CARABINE 10M (104)

La qualification des athlètes aux championnats régionaux dans l'une de ces disciplines, pour lesquelles un nombre de places a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental (voir tableaux pages 13 et 14).

e) Inscription et plan de tir

La liste prévisionnelle des qualifiés, sera mise en ligne le **14 NOVEMBRE 2023** pour l'Arbalète Field, l'Arbalète Match et la Cible Mobile et le **01 DÉCEMBRE 2023** pour le Pistolet et la Carabine.

ARBALÈTE FIELD 18M (025), ARBALÈTE MATCH 10M (107) et CIBLE MOBILE 10M (109 et 110)

Les clubs, pour inscrire leurs athlètes devront utiliser la **fiche d'inscription individuelle** qui sera disponible sur le site internet de la Ligue. Ils les renverront au plus tard le **16 NOVEMBRE 2023 au soir** dûment remplies pour ARBALÈTE FIELD 18M et le **20 NOVEMBRE 2023 au soir** pour ARBALÈTE MATCH 10M et CIBLE MOBILE 10M.

ARBALÈTE MATCH 10M (107)

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

Les athlètes tirant hors Ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats avant la date limite imposée par la ligue IDF, sinon ils ne seront pas qualifiés pour les Régionaux en IDF.

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leurs championnats régionaux dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

- Les désistements doivent parvenir à la Ligue (ou être adressés par e-mail à (competitions@lirtidf.org et secretariat@lirtidf.org) au plus tard **le 16 NOVEMBRE 2023 au soir, date de clôture des inscriptions (Arbalète Field)** et **le 23 NOVEMBRE 2023 au soir, date de clôture des inscriptions (Arbalète Match et Cible Mobile)**.

2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

a) Dates et lieux

Arbalète Field 18m	SAMEDI 25 et DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023 CTS Arc Avenue Champlain 94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
Arbalète Match 10m	SAMEDI 02 et DIMANCHE 03 DÉCEMBRE 2023 Complexe G. Pompidou - 106 rue de Neuilly 93250 VILLEMOMBLE
Cible Mobile 10m	SAMEDI 02 et DIMANCHE 03 DÉCEMBRE 2023 E.G.E. Gymnase Michel Poirrier - 01 avenue Henri Poirrier 91150 ÉTAMPES
Carabine, Pistolet, Pistolet Vitesse et Pistolet Standard 10m Para-Tir 10m	SAMEDI 06 et DIMANCHE 07 JANVIER 2024 C.D.F.A.S 64 rue des Bouquinvilles 95600 EAUBONNE

b) Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue.

- Cible Mobile : Les championnats se dérouleront le samedi et le dimanche (matin : CM 30+30, après-midi : CM Mixte). **Les athlètes doivent impérativement compléter une fiche d'inscription individuelle.**
- Arbalète Field, Arbalète Match :
Les athlètes doivent impérativement compléter une fiche d'inscription individuelle.
- Pistolet 10m, Carabine 10m, Para-Tir 10m : il n'y a pas de choix de série.
Les athlètes tireront dans la série correspondant à leur catégorie.
- Pistolet Vitesse et Standard
Les athlètes devront choisir leur(s) série(s) lors de leur inscription en ligne.

c) Inscriptions

- Arbalète Field, Arbalète Match, Cible Mobile :
Seront enregistrés et facturés les athlètes qui auront complété et renvoyé une fiche individuelle d'inscription.
- Para-tir 10m :
Les athlètes qui ont participé aux championnats départementaux sont qualifiés d'office aux championnats régionaux. **Ils doivent prévenir la Ligue (competitions@lirtidf.org) s'ils ne souhaitent pas les tirer.**
- Carabine (104), Pistolet (100), Pistolet Vitesse (102), Pistolet Standard (103) :
RAPPEL - IL FAUT S'INSCRIRE EN LIGNE POUR CHACUNE DE CES ÉPREUVES.

INSCRIPTION EN LIGNE **POUR TOUTES LES DISCIPLINES CARABINE ET PISTOLET**

A partir du **05 décembre 2023**, les athlètes qui veulent participer aux régionaux devront s'inscrire sur le site internet de la ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) :
Pour la précision (carabine et pistolet) ils devront impérativement confirmer leur participation.
Pour la vitesse et le standard, ils devront choisir leurs séries.

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
LE 05 DÉCEMBRE 2023 À 9h00

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
LE 08 DÉCEMBRE 2023 À 21h00

Les inscriptions des athlètes qui n'ont pas accès à internet pourront se faire par l'intermédiaire de leur Club ou de la Ligue.

La Ligue adresse les factures aux clubs, puis publie sur son site les plans de tir nominatifs définitifs par série :

- à partir du **17 novembre 2023** (Arbalète Field) et le **27 novembre 2023** (Arbalète Match, Cible Mobile) ;
- à partir du **14 décembre 2023** (Carabine et Pistolet).

Rappel : Le montant des factures doit être intégralement réglé.
Toute déduction devra être accompagnée d'un justificatif.
En l'absence de ce document, les sommes non réglées resteront dues.

d) Engagements

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **7 Euros** par discipline, pour les CADETS et JUNIORS,
- **13 Euros** par discipline, pour les ADULTES.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire sur le compte de la Ligue Régionale de Tir à la réception de la facture et avant le championnat concerné.

e) Arbitrage

Les impacts seront évalués par des machines électroniques, sauf pour l'épreuve PISTOLET VITESSE 10m (102). Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

f) Match Mixte par équipe CARABINE et PISTOLET 10M :

Les Clubs pourront inscrire **avant le 18 DÉCEMBRE 2023**, à l'aide de la fiche d'inscription disponible sur le site de la Ligue, 2 équipes maximum par catégorie : Jeune (CF, CG, JF, JG) et Adulte (**D1, D2, D3, S1, S2, S3**). Chaque équipe doit respecter la mixité. Un tireur étranger maximum peut faire partie de l'équipe.

Les **30** premiers coups de match du championnat régional individuel seront pris en compte pour l'accès au niveau national (voir GS F.F.Tir – § B.2.2.2. et B.4.3.). Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le championnat régional individuel pour faire partie d'une équipe.

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE

a) Dates et lieux

Du 12 au 17 FÉVRIER 2024 à TARBES.

b) Inscriptions

Voir Règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR.

c) Accès

Qualification des meilleurs athlètes en fonction des quotas définis dans les tableaux spécifiques.
Voir règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR.

4. TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION

PISTOLET 10M N° INFO : 100

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	60	MF - CF	13	Imposée
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	17	Imposée
Juniors Filles	60	CF - JF	10	Imposée
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	17	Imposée
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	33	Imposée
Dames 2	60	D2 - D3	37	Imposée
Dames 3	40	D3	10	Imposée
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	80	Imposée
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	80	Imposée
Seniors 3	60	D3 - S3	61	Imposée

PISTOLET VITESSE 10M N° INFO : 102

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	40	MF - CF	10	Choix
Cadets Garçons	40	MF - MG - CF - CG	10	Choix
Juniors Filles	40	CF - JF	08	Choix
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	08	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	14	Choix
Dames 2	40	D2 - D3	16	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	28	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	32	Choix
Seniors 3	40	D3 - S3	30	Choix

PISTOLET STANDARD 10M N° INFO : 103

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Garçons	40	MF - MG - CF - CG	25	Choix
Juniors Filles	40	CF - JF	10	Choix
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	10	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	20	Choix
Dames 2	40	D2 - D3	30	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	45	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	60	Choix
Seniors 3	40	D3 - S3	35	Choix

CARABINE 10M
N° INFO : 104

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	60	MF - CF	29	Imposée
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	29	Imposée
Juniors Filles	60	CF - JF	23	Imposée
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	23	Imposée
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	34	Imposée
Dames 2	60	D2 - D3	16	Imposée
Dames 3	40	D3	09	Imposée
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	40	Imposée
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	40	Imposée
Seniors 3	60	D3 - S3	19	Imposée

ARBALÈTE MATCH 10M
N° INFO : 107

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

ARBALÈTE FIELD 18M
N° INFO : 025

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	08	Choix
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	05	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	06	Choix
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	12	Choix
Vétérans*	60	VA - D2 - S2 - D3 - S3	05	Choix

* vétérans arbalète = né(e)s avant le 01/01/74.

CIBLE MOBILE 10 MÈTRES
N° INFO : 109

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	06	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	03	Choix
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	03	Choix
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	02	Choix

CIBLE MOBILE MIXTE 10 MÈTRES
N° INFO : 110

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	06	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	03	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	03	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	02	Choix

- Le responsable de la compétition (épreuves : 109 et 110) aura la possibilité de qualifier 2 athlètes hors quotas (les deux meilleurs scores dans toutes les catégories confondues).
- En fonction du nombre de postes disponibles définis à l'avance, le responsable de la compétition pourra attribuer éventuellement des places supplémentaires.

PARA-TIR 10 MÈTRES
N° INFO : voir gestion sportive F.F.TIR

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

IV. CHAMPIONNATS DES CLUBS

Arbalète Field 18m - Carabine et Pistolet 10m Adultes - Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, du CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS - Carabine et Pistolet 10m - Carabine et Pistolet 10m École de Tir - Arbalète Field 18m - sont définies dans la GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2023-2024 - VIE NATIONALE - § CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS.

1. COMPOSITION DES ÉQUIPES

L'équipe peut être modifiée à chaque échelon qualificatif. Sa composition définitive, ainsi que l'ordre de passage des athlètes, doivent être communiqués **au plus tard la veille du match**.

Sa composition peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du Match de qualification en utilisant notamment les remplaçants. **Les athlètes PARA-TIR peuvent être intégrés à l'équipe s'ils tirent dans le respect du règlement de la compétition (debout et sans aide)**.

Arbalète Field 18m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) et/ou 1 dame,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

Carabine et Pistolet 10m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) ou 1 dame,
- au maximum 2 athlètes inscrits sur les listes HN, et,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir :

Elles sont composées de 3 athlètes dont :

- 1 Poussin, 1 Benjamin, 1 Minime (fille ou garçon),
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Les clubs pourront présenter plusieurs équipes au tour départemental mais une seule équipe officielle peut être engagée au niveau régional.

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

1^{ère} partie : match de qualification pour toutes les équipes participantes.

2^{ème} partie : phases finales destinées aux meilleures équipes.

Rappel : à la carabine, les points seront comptés au dixième à tous les échelons.

3. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Date limite : 17 DÉCEMBRE 2023.

Les résultats devront être adressés par mail dès la fin de la compétition au secrétariat et au gestionnaire administratif et logistique sportive de la Ligue (secretariat@lrtidf.org) et (competitions@lrtidf.org) au plus tard le **17 DÉCEMBRE 2023 au soir.**

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour départemental, ni de régional (voir G.S. F.F.Tir & C.5.3. Échelons).

Seront qualifiés pour le niveau régional :

Carabine et Pistolet 10m

la 1^{ère} équipe de chaque département, puis - sur l'ensemble de l'Île de France - un nombre d'équipes déterminé par la capacité d'accueil du stand où se déroule le TOUR RÉGIONAL.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

la 1ère équipe de chaque département, puis - sur l'ensemble de l'Île de France - un nombre d'équipes déterminé par le nombre d'équipes ayant participé aux championnats départementaux des clubs ÉCOLES de TIR. Une seule équipe

Les listes des clubs qualifiés seront mises en ligne sur le site de la Ligue à partir du 21 DÉCEMBRE 2023, ainsi que les fiches d'inscriptions au tour régional.

Les clubs désireux de participer au tour régional doivent retourner leur(s) fiche(s) d'inscription, même ceux figurant en listes d'attente au plus tard le 07 JANVIER 2024 au soir pour les Écoles de Tir et le 14 JANVIER 2024 au soir pour les Adultes, puis les factures sont adressées aux clubs.

4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour régional.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

DIMANCHE 21 JANVIER 2024

CTS CRÉTEIL

Complexe Sportif Marie-Thérèse Eyquem

6 rue Thomas Edison

94000 CRÉTEIL

L'engagement de 30 € par équipe (1 seule équipe par discipline et par club) **sera facturé aux clubs par la Ligue.**

Carabine et Pistolet 10m

SAMEDI 27 JANVIER 2024 (carabine) et

DIMANCHE 28 JANVIER 2024 (pistolet)

STAND DE TIR de la S.T. MONTEREAU

17 avenue de la colline Saint Martin

(près de la piscine)

77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

L'engagement de 50 € par équipe (1 seule équipe par discipline et par club) **sera facturé aux clubs par la Ligue.**

5. CHAMPIONNATS DE FRANCE

a) Dates et lieux

Arbalète Field 18m

Carabine et pistolet 10m et Écoles de tir : 16 et 17 MARS 2024 à HAGUENEAU

b) Qualifications

Arbalète Field 18m

Chaque club qui souhaite concourir au Championnat de France doit remplir une fiche d'inscription avec le nom des athlètes qui constitueront son équipe. Cette fiche est disponible sur le site internet fédéral ou auprès de la ligue.

Carabine et Pistolet 10m

Se référer à la GESTION SPORTIVE F.F.Tir (&C.1.3. Divisions).

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

Seront qualifiées dans chaque discipline pour le niveau national : les 28 équipes championnes régionales, plus les 12 meilleures équipes suivantes.

V. GESTION SPORTIVE 2023/2024

ÉCOLES DE TIR

1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

a) Dates et lieux

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au : **03 MARS 2024**.

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

b) Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c) Accès aux championnats régionaux

QUALIFICATION

- **Cible Mobile** : Accès libre à condition d'avoir tiré les championnats départementaux.

- **Plateau** : Accès libre (voir fascicule ORGANISATION DU TIR SPORTIF I.D.F. ÉTÉ 2024).

Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue à l'aide d'une fiche d'inscription à demander à la Ligue au plus tard 8 jours avant la compétition.

- **Arbalète Field - Carabine - Pistolet - Para-tir**

La qualification des athlètes aux championnats régionaux dans l'une de ces disciplines, pour laquelle un quota a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental (voir tableaux pages 20 et 21).

Les listes des qualifiés et les plans de tir pourront être consultés sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org>) dès le 06 MARS 2024.

d) Plan de tir des championnats régionaux

Cible Mobile 10m (109) : à partir de 13h30.

Pistolet 10m (150), Pistolet 3/7 10m (101), Carabine 10m (154), Carabine 3x20 10m (105) :
il n'y a pas de choix de série.

Les athlètes doivent tirer dans la série correspondant à leur catégorie.

Pistolet Vitesse 10m (152), Arbalète Field 10m (158) :

Les athlètes tireront dans la série qu'ils auront choisie.

Aucun changement ne sera possible car une remise de médailles a lieu à l'issue de chaque série.

2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

a) Dates et lieux

**Arbalète Field,
Carabine, Pistolet,
Para-tir**

SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 MARS 2024

C.O.I.E.

19 rue du Chemin Vert

Z.I. du Chemin Vert

78610 LE PERRAY EN YVELINES

Cible Mobile

SAMEDI 06 AVRIL 2024 (à partir de 13h30)

E.G.E.

Gymnase Michel Poirrier - 01 avenue Henri Poirrier

91150 ÉTAMPES

b) Inscriptions

- Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS** de leurs championnats à l'issue de la compétition et **au plus tard impérativement le 04 MARS 2024 au soir** au secrétariat et au gestionnaire administratif et logistique sportive de la Ligue (competitions@lrtidf.org) et (secretariat@lrtidf.org). Ils y joignent le palmarès du championnat (l'export n'est pas un palmarès) qui servira à l'établissement de la dotation Écoles de Tir.

Les désistements doivent parvenir à la Ligue par e-mail à (competitions@lrtidf.org), au plus tard : le 10 MARS 2024 au soir, date de clôture des inscriptions pour toutes les disciplines

- Les factures sont alors adressées aux clubs.

c) Engagements

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **5 €** par discipline

d) Championnats par équipe

Règles Générales

Dans chaque discipline, les équipes sont composées de **3 athlètes de même catégorie** (filles et garçons confondus).

Organisation - Inscriptions

Par l'intermédiaire d'une **FICHE D'INSCRIPTION ÉQUIPE** disponible sur le site de la Ligue.

Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue **au plus tard le 10 MARS 2024 pour toutes les disciplines.**

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE

a) Dates et lieux

Du 09 au 12 MAI 2024 à CHÂLONS-en-CHAMPAGNE (Arbalète Field, Carabine, Cible Mobile et Pistolet)

b) Qualification

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2023-2024.

RAPPEL

Tous les échelons de l'épreuve carabine 10m (154) pour toutes les catégories seront comptés au 1/10^{ème}.

L'épreuve carabine 3x20 10m (105) reste, elle, comptée au point entier.

4. TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

PISTOLET 10M ÉCOLES DE TIR N° INFO : 150

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Poussins Filles	30	Impossible	15	Imposée
Poussins Garçons	30	Impossible	15	Imposée
Benjamins Filles	30	Impossible	15	Imposée
Benjamins Garçons	30	Impossible	25	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	15	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	25	Imposée

CARABINE 10M ÉCOLES DE TIR N° INFO : 154

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Poussins Filles	30	Impossible	20	Imposée
Poussins Garçons	30	Impossible	40	Imposée
Benjamins Filles	30	Impossible	20	Imposée
Benjamins Garçons	30	Impossible	40	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	40	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	40	Imposée

PISTOLET VITESSE 10M ÉCOLES DE TIR N° INFO : 152

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	05	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	05	Imposée

PISTOLET 3/7 ÉCOLES DE TIR N° INFO : 101

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	Libre*	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	Libre*	Imposée

* sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux

CARABINE 3x20 ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 105

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	60	Impossible	05	Imposée
Minimes Garçons	60	Impossible	05	Imposée

ARBALÈTE FIELD ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 158

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	07	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	07	Imposée

CIBLE MOBILE 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 159

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Benjamins Filles		Imposée BG		
Benjamins Garçons	30	Impossible	07	Imposée
Minimes Filles		Imposée MG		
Minimes Garçons	40	Impossible	07	Imposée

* sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux